

AVIS DE MOTION

AVIS EST DONNÉ PAR LA GREFFIÈRE ADJOINTE DE LA VILLE DE MATAGAMI :

QUE conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001), monsieur Louis Gagnon, conseiller, a donné un avis de motion à la séance ordinaire du 8 septembre 2026 à l'effet que le *Règlement numéro 410-2026 régissant le traitement des élus municipaux* sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le mardi 13 octobre 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 195, boulevard Matagami à Matagami.

QUE la rémunération de base annuelle et l'allocation de dépenses actuelles sont maintenues et sont les suivantes :

Rémunération actuelle	
Maire	
Rémunération de base	40 113,36 \$
Allocation de dépenses	20 056,68 \$
Total	60 170,04 \$
Conseillers	
Rémunération de base	6 435,12 \$
Allocation de dépenses	3 217,56 \$
Total	9 652,68 \$

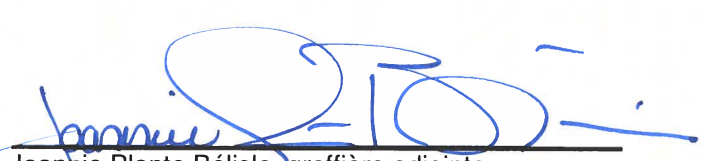
QUE le projet de règlement prévoit également :

- qu'advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours consécutifs, celui-ci aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période;
- qu'à compter de l'exercice financier 2027, les rémunérations et les allocations seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier selon l'indice des prix à la consommation pour le Québec publié par Statistique Canada;
- l'ajustement des paramètres de la participation des membres du conseil municipal en fonction de leur présence.

QUE le projet de règlement a été remis et présenté aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2026, celui-ci sera alors dispensé de lecture au moment de son adoption.

ET QU'une copie du projet dudit règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville.

DONNÉ à Matagami, le 9 septembre 2026.



Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis de motion ci-haut le 9 septembre 2026, et ce, au bureau de la municipalité et sur le site Internet www.matagami.com.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 septembre 2026.



Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe